

---

## COMMUNIQUÉ

---

*Pour diffusion immédiate*

<h3>Conférence internationale sur les changements climatiques</h3> <p>Le RNCREQ dresse un bilan mitigé des retombés de l'événement</p>
--

**Montréal, le 13 décembre 2005** – – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) avait beaucoup d'attentes envers la tenue à Montréal de la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques. *«Malgré les avancées notables qui ont été accomplies sur le plan international, bien peu de pas ont été réalisés à l'échelle nationale. Nous avons pourtant l'espoir de voir les gouvernements du Québec et du Canada profiter de cet événement pour dévoiler des mesures plus fermes et plus concrètes en faveur de la réduction des émissions des gaz à effet de serre»*, a souligné M. Guy Lessard, président du RNCREQ.

La plus grande déception pour le RNCREQ provient de l'absence de plan d'action et d'engagements formels du gouvernement du Québec pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. *«Alors que tous les regards de la communauté internationale étaient tournés vers Montréal, le Gouvernement du Québec a fait piètre figure en n'étant pas en mesure de dévoiler son plan d'action ou même d'adopter formellement un objectif de réduction de gaz à effet de serre.»* de dire M. Lessard.

Le RNCREQ se réjouit toutefois de la décision de villes comme Montréal et Québec de montrer l'exemple en s'engageant à réduire leurs émissions de GES et en mettant en place des plans d'action concrets.

Le RNCREQ tient aussi à souligner le travail colossal accompli par les groupes environnementaux québécois, canadiens et internationaux qui ont animé cette conférence par une présence et des activités de toutes sortes, contribuant ainsi à accroître la sensibilisation et la compréhension de la population et des décideurs face à cette importante problématique.

Pour faire face à ces enjeux, le RNCREQ réclame du Gouvernement du Québec qu'il dépose un plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec en vue de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 6% sous les niveaux de 1990 d'ici 2012. En outre, ces objectifs doivent guider le gouvernement en vue de l'adoption d'une politique énergétique et d'un plan de développement du transport des personnes et des marchandises. Enfin, le gouvernement doit adopter et mettre en œuvre le plan de développement durable du Québec.

- 30 -

**Source : Philippe Bourke, directeur général (514) 861-7022 cell (514) 791-7022**